



## Ministère des affaires sociales et de la santé

### **Direction générale de l'offre de soins**

Sous-direction des ressources humaines  
du système de santé  
Bureau de l'organisation des relations sociales et  
des politiques sociales (RH 3)

Dossier suivi par Nathalie FOUQUET  
Tél : 01 40 56 75 19  
Mel. : [nathalie.fouquet@sante.gouv.fr](mailto:nathalie.fouquet@sante.gouv.fr)

### **Direction générale de la cohésion sociale**

Sous-direction des professions sociales,  
de l'emploi et des territoires  
Bureau de l'emploi et de la politique salariale (4B)

Dossier suivi par Madame Catherine FAURE-BEAULIEU  
Tél : 01 40 56 8 6 27  
Mel. : [catherine.faure-beaulieu@sante.gouv.fr](mailto:catherine.faure-beaulieu@sante.gouv.fr)

La Ministre des affaires sociales et de la santé

A

Mesdames et Messieurs les Directeurs généraux  
Des agences régionales de santé  
(pour information et mise en œuvre)

**INSTRUCTION N° DGOS/RH3/2014/42 du 6 février 2014** relative à la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique hospitalière

NOR : AFSH1403346J

Classement thématique : Etablissements de santé

**Validée par le CNP du 24/01/2014 – Visa CNP n° 2014-09**

<b>Catégorie</b> : Directives adressées par le ministre aux services chargés de leur application, sous réserve, le cas échéant, de l'examen particulier des situations individuelles.
<b>Résumé</b> : Annonce de la date des prochaines élections professionnelles
<b>Mots clés</b> : Elections professionnelles dans la fonction publique hospitalière
<b>Diffusion</b> : Doivent être destinataires de cette instruction les agences régionales de santé

Les élections pour le renouvellement général des instances représentatives du personnel seront organisées le jeudi 4 décembre 2014 dans les trois fonctions publiques.

Les résultats de ces élections seront agrégés comme lors des dernières élections au sein de chaque fonction publique ; ainsi, dans la fonction publique hospitalière, les résultats des élections aux comités techniques d'établissement seront additionnés au niveau national avec ceux des comités consultatifs nationaux ; en outre, les résultats des élections aux comités techniques de chacune des trois fonc-

tions publiques seront additionnés afin de déterminer la représentativité de chaque organisation syndicale au sein de l'ensemble de la fonction publique et de constituer le Conseil commun de la fonction publique.

Compte tenu de l'enjeu que vont représenter ces élections en termes de démocratie sociale, nous vous demandons de constituer dès à présent le réseau des correspondants élections en désignant au moins deux personnes référentes au sein de vos services et d'adresser leurs coordonnées (téléphone, courriel, adresse postale, fax) à la boîte fonctionnelle du ministère dont l'adresse est la suivante : [dgos-elections-2014@sante.gouv.fr](mailto:dgos-elections-2014@sante.gouv.fr).

Deux réunions relatives aux élections professionnelles seront organisées par la DGOS avec ces correspondants au cours de cette année.

Nous vous demandons par ailleurs d'informer les établissements publics de santé et les établissements publics sociaux et médico-sociaux de la date retenue pour cette élection et de leur demander de mettre leurs fichiers d'adresses des électeurs à jour.

Les décrets modificatifs devraient être publiés au début de l'année. Pour vous aider à mener à bien ce projet, le ministère mettra à votre disposition les outils et informations nécessaires (circulaires, guides, boîte fonctionnelle, foire aux questions...).

Nous avons bien conscience que l'organisation de ces élections constitue pour les services des agences régionales de santé ainsi que pour les établissements publics de santé et les établissements publics sociaux et médico-sociaux un investissement important et nous vous remercions par avance de votre contribution.

Pour la ministre et par délégation

**Signé**

Jean DEBEAUPUIS  
Directeur général de l'offre de soins

**Signé**

Sabine FOURCADE  
Directrice générale de la Cohésion sociale